

Loi sur la sécurité

“L'enjeu? Elucider un crime sur deux en 2013”



Le rapporteur du texte, le député des A.-M. Eric Ciotti, au côté du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux à l'Assemblée nationale. (DR)

La loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2) a été adoptée hier en première lecture par l'Assemblée nationale en présence du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux et du rapporteur du projet de loi, le député UMP des Alpes-Maritimes Eric Ciotti. Elle sera examinée au printemps par le Sénat. Eric Ciotti a répondu hier soir à nos questions.

Quel premier bilan après le vote de ce texte ?

A titre personnel il s'agit du texte le plus important que j'ai eu à traiter depuis que je suis député. C'est l'aboutissement d'un long travail qui a commencé en avril au cours duquel j'ai procédé à quelque 50 auditions, effectué de nombreux déplacements et rédigé un rapport de 400 pages... Avec le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, nous avons la volonté de muscler le texte initial. C'est ainsi que j'ai fait adopter

une centaine d'amendements.

Pour ce qui est du contenu, ce projet de loi fera date en matière de sécurité. La Loppsi 1, dont le rapporteur était Christian Estrosi, avait marqué une rupture dans l'augmentation de l'insécurité. Cette Loppsi 2 va moderniser toute notre organisation de sécurité en développant la vidéoprotection, généralisant la police technique et scientifique, permettant le rapprochement des fichiers...

Quels effets attendez-vous de ce texte ?

Il s'agit d'apporter une réponse aux victimes. Aujourd'hui, presque tous les homicides sont élucidés, 39 % des crimes et délits mais seulement 15 % des cambriolages. Moins les faits sont graves moins ils sont élucidés. L'enjeu sera d'élucider un crime et délit sur deux en 2013. **E. N.**